

Comité Social et Economique  
Le 18 juillet 2019

**FICHE DE POSTE**  
**ASSISTANT.E ADMINISTRATIF.VE ET COMMERCIAL.E**  
Comité Social et Economique de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris

**CDD 6 mois, à temps complet,**  
Contrat prolongeable en CDI

Située sur le site de la Villette, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris est un Etablissement Public national à Caractère Industriel et Commercial, placé sous la tutelle du Ministère de la Culture. Elle emploie environ 500 salariés. Son C.S.E. recherche un.e assistant.e administratif.ve et commercial.e pour ses activités administratives, économiques, sociales et culturelles.

## **MISSIONS**

---

Placé.e sous l'autorité du bureau du CSE et travaillant en collaboration avec l'expert-comptable, l'assistant.e est chargé.e des missions suivantes :

### **Fonctionnement du CSE**

- traitement et suivi des commandes fournisseurs et salariés,
- réception, inventaire et suivi des stocks
- traitement des appels téléphoniques, des courriers et courriels,
- classement et archivage,
- veille et animation du site web du CSE,
- rédaction et diffusion de l'information aux salariés.

### **Activités sociales et culturelles du CSE**

- accueil et information des salariés,
- animation des permanences hebdomadaires,
- aide au planning des activités in situ
- prospection d'activités sociales, sportives et culturelles,
- rédaction et mise en page de la newsletter hebdomadaire,
- aide à l'organisation des événements du CSE à destination des salariés.

## **QUALITES REQUISES**

---

- BAC + 2/3 et expérience similaire souhaitée
- maîtrise indispensable des outils bureautiques (word, excel etc...) et informatiques
- compétences rédactionnelles
- aisance relationnelle
- autonomie, polyvalence, dynamisme

## **CONDITIONS**

---

- salaire mensuel : 2 500 € brut
- tickets restaurants + mutuelle
- remboursement abonnement transport 50%

Les candidatures sont à adresser uniquement par mail sous la référence « POSTE ASSISTANT.E » à [ce@cite-musique.fr](mailto:ce@cite-musique.fr) au plus tard le 30 août 2019.